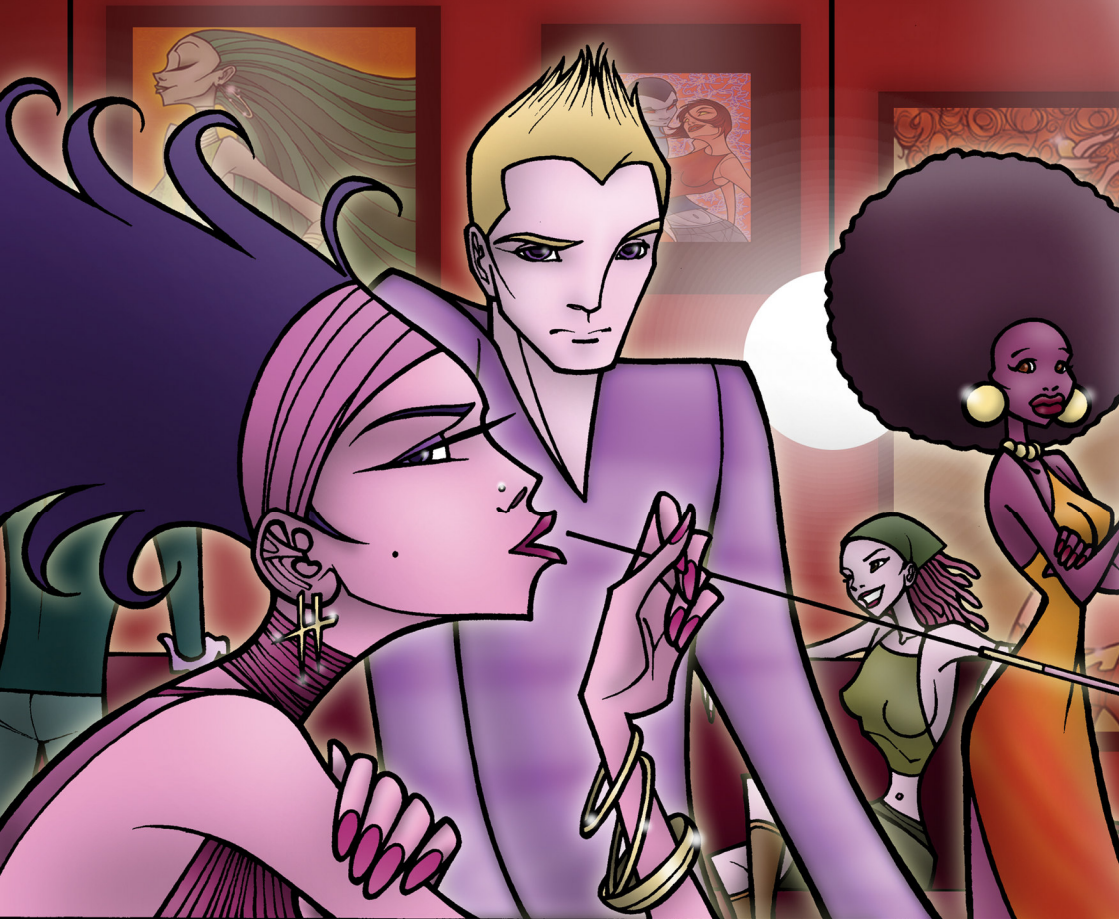


# La Pie qui chante



La voix des gays,  
des lesbiennes,  
des bis et des  
transgenres

Année 9  
Numéro 4  
Octobre-Novembre-Décembre 2008



Rosa Lëtzebuerg a.s.b.l. / 60 rue des Romains - LU 2444 Luxembourg

Les articles signés ne reflètent pas nécessairement l'opinion de l'association

# NOUVELLE LOI SUR LA LIBRE CIRCULATION

par François Diderrick



précise pas s'il peut aussi s'agir d'un conjoint homosexuel et nous sommes curieux de savoir si les conjoints homosexuels, mariés en Belgique, aux Pays-Bas ou en Espagne par exemple, et dont l'un des deux a la nationalité d'un pays tiers, pourront dorénavant se prévaloir de cette loi. Dans le passé

Nouvelle loi sur la libre circulation des personnes et l'immigration votée en séance publique le 9 juillet 2008 par la Chambre des députés, entrée en vigueur le 1 octobre 2008

ces couples ont dû passer par les tribunaux afin d'obtenir la reconnaissance de leur mariage de façon à ce que le conjoint ressortissant d'un pays tiers puisse obtenir une autorisation de séjour.

La nouvelle loi apporte de multiples précisions en matière d'immigration, notamment sur la question très importante de savoir quelles personnes sont à considérer comme membres de la famille. Le citoyen de l'Union européenne (UE) ainsi qu'un ressortissant d'un pays tiers, c'est-à-dire un ressortissant d'un pays en-dehors de l'UE, peuvent, sous certaines conditions, être accompagnés ou faire venir les membres de leur famille au Luxembourg.

Dorénavant il sera aussi possible pour un résident au Luxembourg (citoyen de l'UE ou ressortissant d'un pays tiers) d'être rejoint par son partenaire, quelle que soit sa nationalité, si les deux ont contracté un partenariat conformément aux conditions de fond de l'article 4<sup>1</sup> de la loi luxembourgeoise sur le partenariat (partenaires enregistrés). C'est d'ailleurs à cette fin que la loi sur le partenariat sera complétée<sup>2</sup> par la disposition suivante: "Les partenaires ayant enregistré leur partenariat à l'étranger peuvent adresser une demande au parquet général à des fins d'inscription au répertoire civil [...] à condition que les deux parties remplissent à la date de la

La nouvelle loi prévoit ainsi que le conjoint pourra rejoindre le résident, citoyen de l'UE ou ressortissant d'un pays tiers, au Luxembourg. La loi ne

1- 1. être capable de contracter conformément aux articles 1123 et 1124 du Code civil; 2. ne pas être lié par un mariage ou par un autre partenariat; 3. ne pas être parents ou alliés au degré prohibé conformément aux articles 161 à 163 et à l'article 358 alinéa 2 du Code civil; 4. résider légalement sur le territoire luxembourgeois

2- Projet de loi 5904 portant modification de la loi du 9 juillet 2004 relative aux effets légaux de certains partenariats, dépôt du Ministre de la justice le 15 juillet 2008

conclusion du partenariat à l'étranger les conditions prévues à l'article 4".

Le législateur est allé plus loin dans la reconnaissance des partenariats étrangers que ne l'exigent les directives européennes.

En effet, la directive sur la libre circulation des citoyens européens prévoit que l'Etat d'accueil doit considérer le partenaire enregistré comme membre de la famille, si cet Etat traite le partenariat comme équivalent au mariage. Cette condition n'est pas remplie par le Luxembourg et, de ce fait, le législateur luxembourgeois n'était pas obligé, en vertu de la directive, de reconnaître les partenariats étrangers.

La directive sur le regroupement familial prévoit, quant à elle, que l'Etat d'accueil peut autoriser l'entrée et le séjour d'un ressortissant de pays tiers qui est lié au regroupant<sup>3</sup> par un partenariat enregistré.

Concernant les couples qui ont ainsi pu enregistrer leur partenariat à l'étranger, par exemple en France ou en Allemagne, mais aussi en dehors de l'UE, en Norvège, au Canada, et dont l'un des deux partenaires est un ressortissant d'un pays tiers, celui-ci pourra désormais avoir une autorisation de séjour au Luxembourg.

Là où le bât blesse, c'est que la nouvelle loi ne considère pas les partenaires non enregistrés officiellement comme membres de famille. La plupart des pays tiers, et même certains Etats de l'UE, tels que l'Italie ou la Grèce, ne connaissent pas encore

le partenariat. Dès lors, l'autorisation de séjour pour le partenaire venant d'un pays tiers ne sera pas donnée automatiquement.

De plus, le partenaire non enregistré ne sera pas traité de la même façon selon que son partenaire qu'il essaie de rejoindre au Luxembourg est un citoyen de l'UE (même luxembourgeois) ou un ressortissant d'un pays tiers.

Pour le partenaire non enregistré d'un citoyen UE: le ministre chargé de l'immigration peut autoriser ce partenaire à séjourner au Luxembourg si, dans le pays de provenance, il a été à charge ou a fait partie du ménage du citoyen de l'UE ou si celui-ci doit impérativement et personnellement s'occuper pour des raisons de santé graves de son partenaire (article 12 de la loi). La loi ne reprend donc pas le libellé de la directive qui vise aussi "le partenaire qui a avec le citoyen de l'UE une relation durable, dûment attestée."

Pour le partenaire non enregistré d'un ressortissant d'un pays tiers (regroupant): la loi ne reprend dans son article 78 que partiellement notre revendication principale : celle de favoriser le droit d'entrée et de séjour du partenaire non enregistré ressortissant d'un pays tiers. La directive sur le regroupement familial prévoit pourtant clairement que les Etats membres favorisent l'entrée et le séjour du partenaire non enregistré qui a avec le regroupant une relation durable et stable dûment prouvée.

3- le regroupant est ressortissant d'un pays tiers qui réside légalement au Luxembourg et qui demande le regroupement familial ou dont les membres de la famille demandent à le rejoindre

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) a émis un avis sur le projet de loi étant donné que les dispositions sur le regroupement familial s'appliquent également à l'ensemble des bénéficiaires d'une protection internationale. L'UNHCR regrette lui aussi cette lacune: "L'UNHCR note que la notion de partenariat enregistré n'existe pas dans la plupart des pays d'origine des bénéficiaires d'une protection internationale, si bien que cette disposition ne pourra être appliquée que dans des cas extrêmement limités. Le texte du projet de loi devrait prévoir la possibilité de regroupement familial au "partenaire non marié qui a avec le regroupant une relation durable et stable dûment prouvée, comme le prévoit d'ailleurs la directive<sup>4</sup> en son article 4 (3)."

La Commission consultative des Droits de l'Homme (CCDH) le regrette également. Elle souligne que la directive dans son article 5(2) exige que "lors de l'examen d'une demande concernant le partenaire non marié du regroupant, les Etats membres tiennent compte, afin d'établir l'existence de liens familiaux, d'éléments tels qu'un enfant commun, une cohabitation préalable, l'enregistrement du partenariat ou tout autre moyen de preuve fiable".

C'est vrai que prouver qu'une relation est durable et stable n'est pas facile. Mais la nouvelle loi prévoit dans son article 78 un cas de figure qui n'est pas envisagé par la directive et qui ne manquera pas de soulever des difficultés de preuve encore plus délicates. Elle permettra en effet aux partenaires non enregistrés de demander une autorisation de séjour pour des raisons privées. Outre les conditions habituelles de ressources suffisantes, de cou-

verture d'une assurance maladie et d'un logement approprié, il faudra au partenaire désireux de venir au Luxembourg prouver que "les liens personnels ou familiaux, appréciés notamment au regard de leur intensité, de leur ancienneté et de leur stabilité, sont tels que le refus d'autoriser son séjour porterait à son droit au respect de sa vie privée et familiale une atteinte disproportionnée au regard des motifs de refus." L'autorisation de séjour pour raisons privées restera ainsi toujours tributaire de la volonté du ministre en fonction.

Ces conditions de stabilité et d'ancienneté sont quasi impossibles à établir pour des couples récents. Vu que l'homosexualité dans la plupart des pays reste difficile à vivre au grand jour, un couple aura souvent du mal à étayer ses affirmations par des témoignages d'amis ou de membres de sa famille. Il ne sera donc pas plus facile qu'auparavant de faire venir au Luxembourg l'ami ou l'amie des Caraïbes, d'Afrique du Nord ou d'autres cieux lointains.



4- Directive 2003/86/CE du 22 septembre 2003 relative au droit au regroupement familial

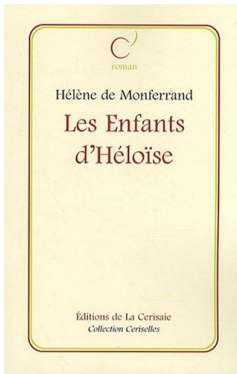


# NOUVEAUX LIVRES BIBLIOTHÈQUE MARC GROND

présentés par Jean-Michel Klopp

## DU BON GOÛT DES ROMANS

Voilà cinq ans qu'Olivier ronge son frein. Coincé à Cahors dans l'existence petite-bourgeoise de province que lui offrent des parents ultra-protecteurs, il ne rêve que de Paris: ses musées, ses théâtres, ses boutiques, ses galeries ... et ses promesses de rencontres masculines aussi nombreuses que dissipées! Au prétexte d'entreprendre des études de communication, il prend le train pour Paris. Un sandwich dans une main, un magazine de garçons dans l'autre, il n'a plus que quelques heures à attendre avant de voir tous ses fantasmes se réaliser. Le roman d'ALEC STEINER "**MAIS QUI EST CETTE PERSONNE ALLONGÉE DANS LE LIT À CÔTÉ DE MOI?**" publié chez **POINTS-SEUIL**, est une fable drôlatique sur l'impitoyable univers des backrooms et des bars gays! Irrésistible!



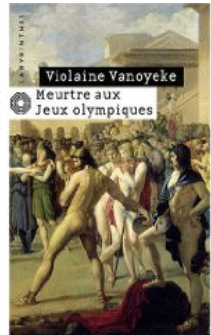
👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉 Dans le roman "**LES ENFANTS D'HÉLOÏSE**" d'HÉLÈNE DE MONFERRAND, publié aux éditions de **LA CERISAIE** (17, rue de Beautreillis, F-75004 Paris, [contact@la-cerisaie.com](mailto:contact@la-cerisaie.com), [www.la-cerisaie.com](http://www.la-cerisaie.com)) nous retrouvons les héroïnes de la trilogie de l'auteur: Héloïse, Erika et leur famille: lorsqu'elles décident d'assumer leur homosexualité, elles le font avec conviction, en toute quiétude. Et si leur vie n'est pas simple, c'est qu'elle ne l'est pour personne. Reste qu'il n'est pas toujours facile pour un couple de femmes d'élever des enfants: comment ne pas s'interroger sur ce qu'ils deviendront, sur ce qu'il convient de leur dire.

👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉  
**POLARS ET THRILLERS**

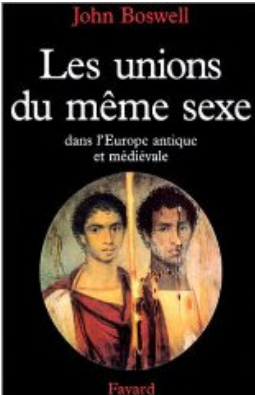
Brady, détraqué asocial, homosexuel hyperactif, alcoolique et drogué, d'une agressivité sans borne, se voit confier une mission par Jack Dunphy, un promoteur immobilier, puissant et atypique qui recherche sa fugueuse de fille, Rozaleen. Flanqué d'un ancien compagnon de cellule rasta, Brady remonte la piste de la môme à Brixton, le quartier jamaïcain de Londres, où elle vit sous la coupe de Léon, redoutable caïd du proxénétisme. "**HACKMAN BLUES**" de **KEN BRUEN**, a été publié chez **POINTS/ SEUIL**.

👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉  
"**MEURTRE AUX JEUX OLYMPIQUES**" de **VIOLAINE VANOYEKE**, publié aux **éditions DU MASQUE**, dans la collection Labyrinthes, est une plongée au cœur de la Grèce olympique et de l'Égypte, participant au II<sup>e</sup> siècle avant J.C. aux jeux olympiques. L'intrigue est parfaite, le style limpide.

👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉👉  
Paris, 1942. La ville-lumière est occupée depuis deux ans. Les Parisiens s'organisent, rejoignent un camp, l'autre ou aucun des deux. Dans "**LA VILLE SANS REGARD**", thriller de **MATHIAS BERNARDI**, publié aux **éditions JEAN-CLAUDE LATTÈS**, on suit les escroqueries de Dailans, ancien détenu de droit commun devenu gestapiste français; les tourments du commandant Vorminski, SS homosexuel dont le frère combat sur le front de l'est. Au milieu d'eux, Lavrenti, un jeune inspecteur qui enquête sur le vol de toiles de maîtres détournées par les allemands.

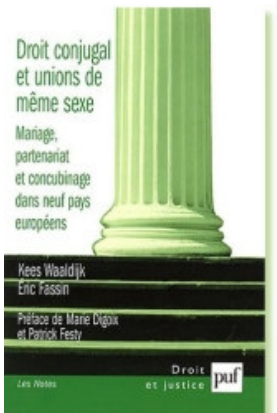


## 3 livres sur le thème de mariages et homosexualités dans le monde



Au cours du haut Moyen-Age, les mariages entre personnes de même sexe ne jouissaient pas que d'une simple tolérance. Il faut impérativement parler d'une reconnaissance de l'homosexualité à travers certains rites agréés par l'Eglise. C'est aux **éditions FAYARD** qu'a été publié l'ouvrage "**LES UNIONS DU MÊME SEXE DANS L'EUROPE ANTIQUE ET MÉDIÉVALE**" de JOHN BOSWELL.

Pacs, union civile, mariage: sous une forme ou une autre, la reconnaissance des couples de même sexe et des familles homoparentales est aujourd'hui un enjeu politique en France et au-delà dans le monde. Plutôt qu'une normalisation de l'homosexualité ou une subversion de l'hétérosexualité, les auteurs du livre "**MARIAGES ET HOMOSEXUALITÉS DANS LE MONDE, L'ARRANGEMENT DES NORMES FAMILIALES**", montrent un arrangement politique des normes sexuelles, conjugales et familiales, tant dans l'espace public que dans l'intimité. Ouvrage publié aux **éditions AUTREMENT**.



C'est dans la collection Droit et Justice aux **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE** que vient d'être publié le livre de KEES WAALDIJK et ERIC FASSIN "**DROIT CONJUGAL ET UNIONS DE MÊME SEXE: MARIAGE, PARTENARIAT ET CONCUBINAGE DANS NEUF PAYS EUROPÉENS.**"



Rosa Lëtzebuerg asbl vous invite à visiter son stand le 8, 9 et 10 décembre au hall d'entrée de la salle de théâtre Robert Krieps, Abbaye de Neumünster. Ce stand d'information est organisé dans le cadre du 60e anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme



**RANDO'S  
LORRAINE**

Invite à sa prochaine randonnée

Dimanche 12 octobre 2008 à :

### **Boulaide, et sa vallée de la Sûre entre forêts et champs**

organisée par Jean-François de Rando's Lorraine  
distance 16 km,  
départ 10h30, rendez-vous à la Mairie, près de l'Eglise de Boulaide  
prévoir pique - nique et bonnes chaussures  
Renseignements:  
tél.: 00352 691 65 17 02,  
email: [jfh19732003@yahoo.fr](mailto:jfh19732003@yahoo.fr)  
[www.randoslorraine.com](http://www.randoslorraine.com)

## QUESTION PARLEMENTAIRE

Bonnes nouvelles: à vous de juger!

par François Diderrich

Je reviens à la question parlementaire de M. Marc Angel que vous pouvez lire dans la dernière Pie (celle du 3e trimestre 2008). Il s'agissait essentiellement de savoir quand les mariages étrangers seraient-ils reconnus au Luxembourg et pour quand l'ouverture du mariage pour tous?

La réponse de M. Luc Frieden, Ministre de la justice vient d'être publiée dans le compte-rendu des séances publiques de la Chambre des députés:

“Réponse (14.07.2008) de M. Luc Frieden, Ministre de la Justice:

La question de la reconnaissance transfrontalière des mariages homosexuels belges, néerlandais et espagnols se pose non seulement au Luxembourg, mais dans les 24 pays de l'Union européenne qui ne connaissent pas ce type de mariage.

Le Luxembourg estime qu'il y a lieu avant tout de trouver une réponse européenne à ce problème de droit international privé.

En attendant une solution européenne, j'estime qu'il y a lieu d'accorder aux couples homosexuels mariés à l'étranger mais résidant au Luxembourg les mêmes droits que ceux qui sont accordés aux couples homosexuels qui ont conclu un partenariat de droit luxembourgeois.”

Ainsi, le ministre ne s'engage à rien de concret, il ne donne pas d'indications sur un calendrier ou les prochaines étapes à suivre. Rosa Lëtzebuerg a contacté le ministère de la Justice afin de recevoir de plus amples informations sur d'éventuelles démarches prévues.

D'ailleurs nous attendons toujours une réponse à notre lettre du 22 mars 2007 dans laquelle nous demandons justement quelles sont les démarches concrètes à entreprendre par les couples homosexuels mariés à l'étranger au moment de leur déménagement au Luxembourg.

Un début de reconnaissance vient toutefois d'être fait en considérant le conjoint comme membre de famille (voir l'article sur la nouvelle loi sur l'immigration à la page 2 de cette Pie).





# LETTRE AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Ministère de la Justice  
A l'attn de M le Ministre de la Justice  
M Luc Frieden  
L-2934 Luxembourg

conc.: Reconnaissance des mariages homosexuels conclus à l'étranger

Luxembourg, le 29 septembre 2008

Monsieur le Ministre,  
nous avons lu avec intérêt votre réponse à la question parlementaire de M Marc Angel (no. 2641 du 20.06.2008).

Dans votre réponse du 14 juillet 2008, vous plaidez en faveur d'une réponse européenne à la question de la reconnaissance des mariages homosexuels conclus en Belgique, aux Pays-Bas et en Espagne par les autres 24 Etats de l'Union européenne.

Un début de reconnaissance vient d'ailleurs d'intervenir dans le cadre de la nouvelle loi sur la libre circulation des personnes et l'immigration votée par la chambre des députés le 9 juillet 2008, dans laquelle le conjoint est défini comme membre de famille, ce qui s'applique également aux conjoints de même sexe.

Nous vous saurions gré de nous indiquer si, au niveau européen, des pourparlers ou échanges de vues sont déjà entamés ou prévus. Qu'une solution satisfaisante et recueillant l'unanimité au niveau de l'UE sera difficile à trouver est indéniable. Ne serait-il pas dès lors opportun de considérer la possibilité de poursuivre la voie de la coopération renforcée? Nous avons connaissance que neuf Etats de l'UE, dont le Luxembourg, veulent régler la question du divorce dans le cas de mariages bi-nationaux par la procédure de la coopération renforcée étant donné qu'une majorité au Conseil des Ministres de la Justice est difficile à obtenir.

Afin de faciliter la recherche d'une solution concernant la reconnaissance des mariages homosexuels au niveau de l'UE, ne serait-il pas souhaitable de poursuivre également la voie d'une coopération renforcée dans ce domaine?

En attendant une solution européenne, qui va certainement mettre du temps à se concrétiser, pourriez-vous nous fournir des informations sur les démarches concrètes que les couples homosexuels mariés doivent entreprendre au moment où ils déménagent au Luxembourg?

Nous vous joignons à cet effet une copie de notre lettre datée du 22 mars 2007. Une réponse à cette question serait très appréciée, car aussi bien l'association Rosa Lëtzebuerg que le Centre d'information gay et lesbien, CIGALE, sont régulièrement interrogés à ce sujet par des personnes concernées.

Tout en vous remerciant, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

François Diderrich  
Président

Roby Antony  
Secrétaire

# MOI, JE L'AIME? PAS DU TOUT!

par Philippe Koulouris

## Quand amitié devient amour...



Quand on est ado, c'est le temps de la rencontre, de l'échange et il n'est pas rare de tisser des amitiés passionnelles. Les filles se tiennent par la main, dorment dans le

même lit, se partagent leurs habits, partagent leur intimité et prennent une douche ensemble; un partage beaucoup plus passionnel et tendre que celui dont font preuve les garçons.

Les garçons? C'est à la fois une grande hypocrisie et une sincère naïveté. Ils discutent tard dans la nuit de tout ce qu'ils ont sur le cœur, l'un dans son lit, l'autre dans son sac de couchage, parlent de leurs expériences avec les filles et de la taille de leur sexe...Des heures sans oser dire ce qu'ils ont sur le cœur jusqu'à ce que l'un se lance: « est-ce que je peux dormir près de toi? ». Une phrase qui a tout son sens et difficile à dire; peur d'une mauvaise réaction, d'être traité de «pédé» ou du ridicule. Mais la phrase se poursuit: «c'est une blague!». Un silence s'installe...

Une blague, vraiment? Si deux filles ne perçoivent aucun problème à dormir ensemble dans un même lit et à partager des moments intimes, les garçons eux, ont peur de perdre leur crédibilité: terme assez flou qui mêle l'homme valeureux et l'homme viril. Mais cette image au fond n'est valable qu'en grand public.

D'une amitié naît une chose plus intense et de celle -ci découle de l'affection. De l'affection? Vraiment? Vous pourriez me dire que deux garçons qui dorment enlacés

dans les bras l'un de l'autre, c'est plus que de l'affection!

Et pourquoi deux filles le peuvent et pas deux garçons? Simplement parce que entre filles ça se sait; on en parle, c'est dans la « coutume ». Les garçons eux préfèrent taire ce genre d'ambiguïté, c'est tabou.

Mais ici, le tabou se lève; et ce que l'on appelle affection et amitié passionnelle dans un jargon politiquement correct porte un autre nom: celui d'amour. En effet amour et amitié sont parfois très proches... vraiment très proches au point que parfois l'un n'est qu'un synonyme de l'autre mais toujours dans une fausse modestie.



Alors que les deux filles apprécient leurs moments de partages, les deux garçons eux finissent par se poser une question qui s'impose à eux; question parasite qu'ils ne



font que taire: je l'aime vraiment....mais est-ce que je suis gay?

Il est clair qu'ils s'aiment mais ce concept est encore mal connu, et sa définition floue. Oui ils s'aiment, mais d'un amour platonique...

La sexualité fait finalement chavirer le bateau; est-ce que deux garçons gays ou deux filles lesbiennes peuvent vivre ce genre d'amitiés passionnelles? Le partage en tout cas n'est plus le même; de l'intimité naît l'ambiguïté et de l'ambiguïté naît un amour, mais un amour qui vient se mêler à une certaine excitation que l'on nomme «libido». Deux homos ensemble dans un

même lit ne peuvent-ils pas vivre ce même genre d'amour passionnel? Question difficile...Certaines personnes affirment qu'une amitié entre une fille et un garçon hétéro ne peut qu'aboutir à une relation amoureuse. Le fait d'aimer une personne du même sexe et de ressentir du désir pour elle ne peut être qu'une relation amoureuse...

Sommes-nous donc condamnés à ne jamais vivre ces amitiés passionnelles?

Même corps, même esprit, mais une différence capitale: deux hétéros s'amourachent dans une amitié passionnée qui n'est rien d'autre que de l'amour platonique alors que deux jeunes homos ont cette attirance qui renforce leur relation et lui donne un nouvel éclat: celui de la passion...Mais si la passion nous fait pousser des ailes; n'oublions tout de même pas que celles d'Icare ont fondu au soleil.

L'amitié passionnelle entre deux hétéros n'est pas une utopie; une réalité gardée sous verrous par les garçons qui forment et veulent montrer leur image virile et forte. Une amitié partagée ouvertement entre filles qui en font au final un élément de leur féminité.

Alors, amitié passionnelle entre homos? Une utopie?



**Rosa Lëtzebuerg adhère à**  
**ILGA**  
**International Gay and Lesbian**  
**Association**

# NOUVELLES DE L'EUROPE

## PINK CHECK



*En Tchéquie, cousine historique du Luxembourg, la vie coule rose plus que jamais.*

Etre homo en Tchéquie est un gros lot au niveau mondial et un gain modéré au niveau européen. En effet, le pays est plutôt homophile et ouvert. Il est loin de la tolérance du Benelux ou de la Scandinavie, mais plus ouvert que les Autrichiens ou les Italiens.

Cet état d'esprit, pourtant parfois appelé indifférence plus que tolérance, est basé sur le fait que les Tchèques sont une nation urbaine, très laïque et plutôt curieuse, ayant une longue expérience avec des modes de vie parallèles, comme peut en témoigner l'auteur gay des années 1930 Richard Weiner<sup>1</sup>. De plus, elle s'est sensiblement modernisée après 1989.

La Tchéquie est le pays le plus *gayfriendly* des nouveaux pays de l'Union européenne. Le partenariat enregistré est possible depuis 2006 et un débat sur l'adoption homoparentale est en cours. D'un autre côté, des préjugés majeurs existent ce qui s'est manifesté pendant la première *gaypride* en 2008 qui s'est terminée en dissension.

Les médias politiques sont en faveur de la communauté gay, les magazines de société présentent les homos sous l'angle «alternative intéressante», ce qui accroît l'acceptation par l'opinion publique. Etre ouvertement homo n'est plus un problème même si parmi les hommes politiques actuels, seulement un ministre l'est, à la différence des artistes qui, pour certains, se sont pacés avec grand fracas. La bataille législative étant clôturée par l'entrée en vigueur du partenariat enregistré (pourtant perfectible), elle est en veille en attendant que la société soit plus mûre vis-à-vis de l'adoption.

La génération de l'âge usuel du coming-out est en général impartiale ce qui rend les jeunes homosexuels enclins à sortir du placard. Par contre, les quadragénaires et plus peuvent être amers pour avoir connu la période d'avant la chute du mur de Berlin qui certe ne pénalisait plus l'homosexualité depuis 1961 mais qui rendait une vie ouvertement homo très difficile.

Prague, une ville qui attire tout le monde sans distinction d'orientation sexuelle, devient ces dernières années la «capitale rose de l'Est», étant bien lotie en bars et clubs gay sans oublier la réputation «cinématographique» des beaux amis Tchèques. Pour les amateurs de photos, les images du Tchèque Robert Vano<sup>2</sup> peuvent servir d'avant-goût.

Rien ne caractérise mieux l'attitude tchèque envers la cause gay que le sous-titre d'un récent film tchèque de grande distribution sur le coming-out d'un instituteur à la campagne<sup>3</sup> «Tout le monde a besoin de quelqu'un».

*Karel Lizerot est Tchèque, il vit et travaille au Luxembourg*

1- Richard Weiner: „Jeu pour de vrai“, Editions de la Différence, Paris, 1991

2- [www.robertvano.com](http://www.robertvano.com)

3- Bohdan Slama: „Venkovsky ucitel“

## EXPOSITION

MUDAM - LUXEMBOURG

ENA SWANSEA

Du 11 octobre 2008 au 2 février 2009

Les tableaux new-yorkais d'Ena Swansea transmettent une image sombre de la Big Apple. Aux représentations de la vie nocturne des clubs new-yorkais, dans lesquels elle s'intéresse aux mélanges des identités sexuelles, Swansea juxtapose des points de vue inhabituels sur New York, tels que ces vues sur les parades dans les avenues de la métropole, donnant des traits enfantins et menaçants au gigantisme de Manhattan. La préparation très élaborée et inédite des toiles, caractérisée par de nombreuses couches de graphite, donne aux œuvres une atmosphère pluvieuse et minérale, absorbant la lumière ou, selon



l'angle de vue, la reflétant avec une brillance glacée. Pourtant, cette couche de fond lisse et métallique, qui donne aux couleurs un aspect instable, ne se réduit pas à un simple effet optique : elle prête aux œuvres d'Ena Swansea une densité métaphorique supplémentaire.



Commissaire : Marie-Claude Beaud



## LA MARMITE DE LA PIE

par Lola Van de Beef

Bonjour mes Ami(e)s, aujourd'hui je pars en guerre contre la tristesse, adoptez comme moi la « Peps Attitude » avec le menu « **Happy Winter Time** ».



pâte au four 25 minutes et servez-les avec une salade composée pour équilibrer parfaitement l'ensemble. Et n'oubliez pas de boire un bon Vouvray à votre santé.

Comme entrée, des **smoothies de tomate au zeste d'orange**. En voici les ingrédients :

En dessert : oh là là, il vous reste de la pâte feuilletée ? Pas de problème, faites des **mini-tatin de melon jaune** avec :

- 300 g de tomates rondes ;
- 300 g de yaourt nature ;
- 1 orange non traitée ;
- 1 c. à soupe d'huile d'olive ;
- 1 pincée de piment ; et
- 1 pincée de sel et poivre.
- 1 melon jaune ;
- 1 bouquet de thym ;
- 4 tranches de lard ;
- 30 g de beurre ; et
- 20 g de sucre.

Rapez l'orange pour en recueillir le zeste et pressez-la pour le jus. Lavez les tomates, coupez-les en morceaux et mettez ceux-ci dans un blender. Ajoutez tous les autres ingrédients (à l'exception du zeste), mixez et versez dans de grands verres. Décorez du zeste et servez.

Surprenant ce lard et le thym ? Si vous saviez comme c'est bon tout ça ! Comment faire ? Voici la marche à suivre : faites cuire votre lard au four 15 minutes et laissez-le sécher. Taillez la chair du melon en tout petits dés. Réalisez un caramel dans une sauteuse avec le sucre et le beurre, ajoutez une pincée de thym et les dés de melon. Faites revenir jusqu'à l'obtention d'une belle coloration dorée. Egouttez ensuite le melon pour enlever le surplus de jus et laissez refroidir. Garnissez de melon 4 moules à tartelette, recouvrez de pâte feuilletée et enfournez 10 minutes. Démoulez façon à avoir le melon au dessus et parsemez-les du lard emietté en chapelure. Servez tiède.

Poursuivez par un **feuilleté surprise**. Et oui, amusez-vous à surprendre vos convives en les invitant à découvrir ce que vous mettez dans vos plats. A ce stade, le choix est libre, je vais donc faire ma grosse faignante (je suis en vacances, là). Mais rassurez-vous, je ne vous abandonne pas, le principe est très simple : vous prenez une feuille de pâte feuilletée sur un côté de laquelle vous déposerez votre préparation, et pour camoufler votre petit méfait, roulez ! Placez ensuite les rouleaux de

Bonne ripaille les Ami(e)s.

**Lola**

# ASK BERNADETTE

par Bernadette Lamoure

Dear Bernadette,

I was hoping if I could be picking your mind with a problem that is bothering me since a while.

I am a nun since many years, and have enjoyed my marriage with Jesus, up to recently.

I was born in a catholic family, as the sixth daughter in a family of ten. My childhood was very nice, and I dreamt of becoming a nun, since I went to primary school. At the age of 21, I went into the convent, and devoted my entire life to God.

Recently I was, for the sake of one of our troubled youngsters, in a pub in Luxembourg, and met there another woman. We started talking about the increasing criminality in our beloved city. While talking I became increasingly interested in her.

Since then, I have met this woman numerous times, at the church of our convent, where we have secretly been drinking the mass wine. My feelings for this woman are growing, every day. This troubles me deeply, as I have made my vows to Jesus, and the convent.

Dear Bernadette, can you give me some advice, how I can overcome

this sinning behaviour of mine?

Daisy

=====

Bernadette replies :

Dear Daisy,

Thanks for submitting your letter to me. Your problem has fascinated me deeply, and I had sleepless nights over it, imagining in which difficult situation you must find yourself.

I agree that stealing and drinking mass wine is no behaviour that should be attributed to a member of the clergy, but nevertheless you should not be too troubled about it.

I suggest that you go to another parish, where you personally are unknown, and confess that you have been stealing mass wine from your convent. I believe that with 3 our-fathers, and 5 hail-Mary's, you will be forgiven!

Furthermore, to avoid that you are falling into the same temptation again, I can recommend that you visit the ANA (Alcoholic Nuns Anonymous).



## GAYS AND THE CITY

vum Gary Brettschow

„Ohne Sexualität kann es weder eine Gesellschaft, noch ein Staat oder Literatur geben, nicht einmal Religion.“ (Harald Martenstein)

Ihr Lieben,

Glanz, Prestige, Glamour, und immer auf der Suche nach Lustgewinn – so sah mein Sommer aus. Was habe ich nicht wieder alles erlebt, Partys ohne Ende, Besuche in den Königshäusern der alten Welt, Pornos auf der Schouberfouer und lustloses Rumgecruise auf Gran Canaria.

Die Schouberfouer haben wir endlich wieder hinter uns, und der kalte und nasse Herbst hat sich traditionell mit diesem heterosexuellen Volksfest zurückgemeldet. Dieses Jahr neu im Angebot: Porno auf der Schouberfouer! Mon Dieu, und das Ganze sogar schwul, zumindest teilweise. Skandal!

Progressives Denken? Kunst? Jedenfalls mit freundlicher finanzieller Unterstützung de la Ville de Luxembourg. Natürlich hilft es, dass manche dieser Filme fast 100 Jahre alt sind und Kunst- und Seltenheitswert haben. Hoffentlich



· bekommen wir nächstes Jahr etwas aktuellere Pornos zu sehen. Ich schlage vor, wir halten uns an die Siebziger – eine Zeit, in der die Welt noch in Ordnung war. Kein AIDS, keine Kondome, keine lästige Ganzkörperhaar, aber dafür die e r s t e n fantasievollen Streifen aus der New Yorker Schwulenszene. Das wäre es doch, damit würden wir bestimmt alle Schwulen der Grossregion zu unserem jährlichen Volksfest nach Luxemburg locken. Dazu ein schwules

Bierzelt, und die Veranstaltung wird ein voller Erfolg. Das nervige Gedränge würde sich endlich lohnen, wenn am Ziel potenzielle Interessenten warten.

Wenn man von dem Besuch im Pornozelt der Cinémathèque absieht, dann habe ich mich kaum an diesem Volksfest beteiligt. Ich kann mich noch erinnern, wie ich als Jugendlicher von diesen muskulösen Männern hingerissen war, die an den Karussells arbeiten. Mehr als einmal ging meine Fantasie mit mir durch. Eine Affäre mit

einem dieser Jungs – das wäre es gewesen. Diese Zeit ist längst passé. Ich weiß nicht genau, ob es an den Jungs liegt, die ich heute bei weitem nicht mehr so attraktiv finde, oder mein Geschmack sich etwas, sagen wir einmal, ausdifferenziert hat. Jedenfalls finde ich die Jungs vom Riesenrad und den sonstigen Fahrgeschäften inzwischen fad. Die Idee, als Jahrmarktsbraut durch die Welt zu reisen, ist mir befremdlich geworden. Man müsste sich ja ständig im Internet über die örtlichen schwulen Bars und Saunen informieren. Nein, das wäre zu mühsam.

Ich ziehe „All in one“-Angebote vor, so wie ich sie (freilich zum ersten Mal in meiner Karriere) als Szenereporter auf Gran Canaria erlebt habe. Ich hatte mir in jungen Jahren zwar geschworen, niemals in einer schwulen Ferienwelt abzutauchen, aber dieses Jahr hat mich die Neugier gepackt. Ich muss sagen, dass meine Lust auf Sex in den letzten Monaten ziemlich nachgelassen hat. Dass ich jetzt wieder ganz in Luxemburg lebe und das dekadente Sexleben der Metropolen dieser Welt nur noch selten erlebe, hat bestimmt zum Teil damit zu tun. Also nahm ich mir Harald Martensteins Worte zu Herzen, schließlich will ich unseren Staat ja nicht gefährden. Die Insel sollte mir meine Libido zurückgeben, im R a h m e n e i n e s Sexferienerlebnisparkexperiments:



Sea, Sex and Sun.

Das Wichtigste vorab: Es gab nicht das erwartete Resultat. Die Tage am schwulen Strand und in den Dünen, After-Beach-Clubbing in der Strand-Apo-Theke und im Wiener Cafe, Nächte im Jumbo Center und in etwas spezialisierteren Anlagen – das war irgendwie alles mau in Richtung Sex. Aber ich muss sagen, der Spaßfaktor war super. Schon lange habe ich nicht mehr so laut und ausgelassen auf den Tischen gesungen und getanzt. Vielleicht ist das besser als Sex? Bin ich schon in dem Alter? Ich muss zugeben, Stunden lang bei 30 Grad durch die Dünen zu laufen auf der Suche nach einem Abenteuer, das ist nicht mein Ding. Einige Jungs, die seit Jahren ein Abo auf Gran Canaria haben, sagten, es sei nicht die richtige Saison. Ich sollte während des CSD wiederkommen, dann sei die Hölle los. CSD in Maspalomas? Das ist ein

kleines Retortendorf – nichts außer Hotels. Ich habe das Gefühl, mit dem Christopher Street Day ist es wie bei Ikea, nach und nach machen die auch in kleineren Orten Filialen auf.

### **Glanz, Prestige, Glamour**

B e s u c h i n Neuschwanstein

Ich habe es über mich gebracht, mich in das wagnerianische Kitsch-Schloss von Neuschwanstein zu begeben. Umzingelt von Amerikanern und

Asiaten und ein paar schwulen Pärchen las ich in dem kleinen Führer, den ich von einer genervten Dame direkt am Eingang des «Schlösschens» erworben hatte. Oh



Wunder, in der Biographie Ludwigs II tauchen die Begriffe «schwul» und «homosexuell» nicht auf. Erstaunlich, wie geschickt der Autor dieses Heftchens das pikante Thema umgeht. Er erzählt uns von Männerfreundschaften mit jungen Schauspielern und von Feenspielen zwischen dem kleinen Ludwig und seiner besten Freundin „Sissi“, die später nach Österreich auswandern wird. Aus Brokatvorhängen basteln sich die Mädels Roben und tanzen durch Königs gute Stube: «Hasch mich, ich bin eine Waldfee!» Hallo? How gay can you get? Da hat

jemand die heutigen CSD-Partys um gut 100 Jahre vorweggenommen.

Wie auch immer. Man flaniert durch das Schloss, in dem Ludwig nie gelebt hat, und kann sich den Gedanken nicht verkneifen, wieviel Gutes exzentrische Tunten für die Gesellschaft tun. Wer sonst würde sich solch ein Gebäude ausdenken und es dann auch noch bauen – und so auf für Jahrhunderte den internationalen Fremdenverkehr in strukturschwachen Gegenden voranbringen? Ich habe koreanische Damen gesehen, die vor Erstaunen beim Fotografieren auf der Schlosstreppe fast das Gleichgewicht verloren hätten.

Ein Freund von mir meint, er versteht nicht, wie die Regenbogenflagge sich als schwules Symbol durchsetzen konnte. Das Muster sei exzentrisch! Aber genau darum geht es doch: Wir sind exzentrisch! Zumindest in den Augen der Heterosexuellen, die uns doch etwas merkwürdig finden. Früher bauten die Tunten Schlösser und beglücken damit bis heute die Touristen. Und heute basteln die Mädels gewagte Kostüme und präsentieren sie voller Stolz auf den CSDs dieser Welt, auch in Maspalomas. Und wieder sind die Touristen begeistert. Schöne neue Welt.

Euer Gary Brettschow



Dear Readers and Readerettes,

«location does matter» mit diesem Zitat meiner Immobilien-Großmutter möchte ich diesmal beginnen. Die gute, Friede ihrer Seele, wurde auch die Ms Donald Trump von Ostdeutschland<sup>1</sup> genannt und verstand sicher einiges von Immobilien. Und sie sagte immer: «Kindchen» (damals, im zarten Alter von 10 war bei mir noch nicht ersichtlich ob ich ein Junge oder Mädchen werden würde) „Kindchen, es kommt nicht darauf an, worin Du wohnst, aber wo Du wohnst“.

Ich habe mir das immer sehr zu Herzen genommen. Und da mich immer mehr Briefe von durch die internationale Finanzkrise verunsicherten Immobilienbesitzern bekomme, möchte ich dieses Thema hier nochmals ansprechen und heute aus dieser Kolumne ein, zwei kleine Immobilienratschläge geben Also zunächst:

1. Ja. Es ist besser eine kleine Studette auf Limpertsberg zu haben, als ein großes Haus in Bonnevoie.

Limpertsberg bringt einfach immer mehr Punkte.

2. Ja. Es ist besser ein grosses Haus in Limpertsberg zu haben als ein kleines in Bonnevoie.

3. Nein. George Bush wird ihnen nicht Ihr kleines Häuschen in Sandweiler abnehmen um damit die Schulden von Lehman Brothers zu bezahlen. Und schließlich:

4. Ja. Es ist besser sich einen reichen Mann mit großer Villa auf Limpertsberg zu angeln, als selbst lange für ein Haus in Steinfort zu sparen.

So wie meine gute alte, ostdeutsche Großmutter immer schon sagte: «Lieber reich und schön, als arm und häßlich». Wie gesagt, leider ist sie auch nicht mehr unter uns - die Guten sterben immer zuerst. Man muss sich fast schon schämen, dass man noch lebt...

In diesem Sinne bis zum nächsten Mal,  
Eure,

*Tilly*

1- Nein, sie war nicht Kommunistin, diese Unterstellung weise ich kategorisch zurück!

# cigale

centre d'information  
gay et lesbien

Schwul, lesbesch, bi- oder transsexuel?  
Mir si fir Dech do!

Info  
Beroodung  
Fräizäit

Méindes / Dënsdes: 13.00-17.00 Auer  
Mëttwochs: 16.00 - 20.00 Auer (fir < 25 Joer)  
Donneschdes: 13.00 - 19.00 Auer

Gay, lesbienne, bi- ou transsexuel(le)?  
Nous sommes à ton écoute!

Info  
Conseil  
Loisirs

Lundi / mardi: 13.00 - 17.00 hrs  
Mercredi: 16.00 - 20.00 hrs (réservé < 25 ans)  
Jeudi: 13.00 - 19.00 hrs

Tél.: 26 19 00 18  
info@cigale.lu

[www.cigale.lu](http://www.cigale.lu)

60, rue des Romains  
L - 2444 Luxembourg  
Bonnevoie